



Compte-rendu de la réunion de terrain

DGA-EM Biscarrosse plage

Lundi 22 juillet 2019

Présents :

Biscarrosse : Jean-Philippe Broussal

DGA-EM : Denis Joubert, Mathieu Lamon

BRGM/OCA : Cyril Mallet

ONF/OCA : Cédric Bouchet, Bertrand Duport,

CCGL : Vincent Bawedin, Maximilien Bernier,
Mathieu Gomez

ONF : Pascal Laudoueineix

Excusé : Camille André (GIP Littoral Aquitain) et Gilles Testud (DGS de la CCGL)

Objectif : Gestion des sédiments sableux des plages dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse, en adéquation avec la gestion de la dune littorale de la DGA-EM.

Pièces jointes : 3 éléments cartographiques + calendrier provisoire rechargements 2019/2020

La rencontre du 22 juillet 2019 entre les pilotes de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse, l'ONF et la DGA-EM a permis d'exposer, sur le terrain, la situation de la SLGBC et les attentes des différents protagonistes :

- **CCGL & Biscarrosse** : souhait de pouvoir prélever des sédiments sableux sur l'estran de la DGA-EM à des distances raisonnables du site à réalimenter (plages centrale et au droit de la Playa, de l'Hôtel et des 2 chalets essentiellement) dans le cadre d'un plan de rechargement pluriannuel (c'est-à-dire hors période de gestion de crise).
- **DGA-EM** : exigence de protection et de non mise en péril des points et sites sensibles : exutoire STEP (concerne **uniquement** la Commune) mais avant tout le Point optique N°2, le Camp de Naouas, les accès aux plages ainsi que la protection de la dune contre l'érosion (zone d'entailles à épargner) sur les zones de fragilité mises en évidence par l'ONF.
- **ONF** : l'ONF intervient en qualité de propriétaire foncier de l'ensemble du site DGA-EM (dune littorale comprise). La mission de l'ONF exercée pour le compte de l'Etat consiste à protéger et conserver le patrimoine foncier ainsi que les milieux naturels protégés. L'ONF intervient également sous convention pour la DGA-EM. Cette mission a pour objectif l'entretien spécifique de la dune littorale en vue de la protection des installations des Armées. Il porte son attention et ses actions à la protection et la reconstitution de la dune, plus particulièrement dans les secteurs en érosion avec profils de plage, à tendance érosive. L'ONF est également membre de l'OCA qui intervient aussi sur ce secteur.

Ce rendez-vous fructueux a pu être réalisé suite à un COTEC (6 mars 2019) - où toutes les entités présentes ce 22/7 étaient représentées - et à des échanges qui s'en sont suivis entre la CCGL et la DGA-EM.

Une discussion, cartes à l'appui de part et d'autre (voir pièces jointes), permet de prendre connaissance des hypothèses de sites de prélèvements suggérés par la CCGL et des linéaires fragiles identifiés par l'ONF.

Parmi les questions d'importance : celle des éventuelles conséquences hydro sédimentaires des prélèvements effectués à la plage Sud sur l'aval-dérive, plus précisément au niveau du Point optique n° 2. A ce jour, il n'y a pas de mesure permettant une réponse définitive précise. Le Point optique n° 2, pour lequel la perspective d'un éventuel repli n'est pas à l'ordre du jour (confortement programmé jusqu'en 2040 à minima) doit demeurer un secteur à ne pas fragiliser. Il est aujourd'hui situé à environ 70 mètres du pied de dune (voir carte jointe), distance supérieure aux projections de recul faites par l'OCA/BRGM, d'une moyenne de 50 mètres à échelle 2050.

La CCGL présente une carte (voir pièce jointe) où sont proposées 4 zones (appelées « hypothèse ») de prélèvements jugés intéressantes mais impliquant une approche globale en termes d'enjeux :

ANALYSE AVANTAGES / INCONVENIENTS par hypothèse proposée par la CCGL

Au regard de plusieurs indicateurs / enjeux (à partir d'images dont il convient de préciser qu'elles sont prises à un « instant T » pas forcément représentatif des situations en période critique) :

- L'exutoire de la STEP
- Le point optique N° 2 (enjeu majeur)
- L'accès aux plages à des fins de sécurité du site et de protection des personnes
- La distance pour les tombereaux & « engins »
- La situation de la dune au droit du prélèvement, perpendiculairement à la côte

● HYPOTHESE N° 1 :

Avantages :

- Proximité des sites de rechargements (300 mètres de la limite DGA-EM/Plage Sud, soit 1 km des sites à recharger)
- Amont-dérive de l'exutoire de la STEP (meilleure qualité supposée des sédiments)

Inconvénient :

- En amont de la STEP et du point optique N° 2 (à 800 mètres, cependant, de ce dernier)

● HYPOTHESE N° 2 :

Avantages :

- Relative proximité des lieux de rechargements (700 mètres de la limite, moins d'1,5 km des lieux à recharger)

Inconvénients :

- En aval-dérive de l'exutoire de la STEP (possibilité de sédiments souillés) qui peut lui-même avoir un effet négatif en termes d'érosion marine de la dune
- Proximité immédiate en amont-dérive du point optique n°2

- **HYPOTHESE N° 3 :**

Avantages :

- En aval-dérive du point optique n°2 (pas de mise en vulnérabilité) et de l'accès plage de ce site
- Assez éloigné de l'exutoire de la STEP (environ 1 km)

Inconvénient :

- Coûts des transports plus importants car secteur situé à 1,3 km de la limite DGA / plage sud, soit plus de 2 km des sites à recharger (aller)

- **HYPOTHESE N°4**

Avantages :

- lieu le plus favorable en matière d'impacts sur les zones en aval-dérive...
- ... et de qualité de sédiments

Inconvénient :

- Distance la plus importante (6 km aller/retour).

Lors de la discussion, un classement des hypothèses précédentes est effectué « à chaud » par des participants. Celui-ci mérite d'être consolidé par une analyse approfondie mais permet déjà, dans les grandes lignes, de faire ressortir les préférences de gestion suivantes :

CLASSEMENT décroissant (du + vers le -) par ordre d'intérêt pour la CCGL

HYPOTHESE 1 > **HYPOTHESE 3** > HYPOTHESE 4 > HYPOTHESE 2*

Dans le cas contraire (relevés et analyses [des rejets de la STEP](#) ne montrant pas de problème particulier) : **HYPOTHESE 1** > **HYPOTHESE 2** > HYPOTHESE 3 > HYPOTHESE 4

* Dans la perspective de sédiments non « conformes » aux attentes N1-N2 (analyse granulométrique et « pack dragage » ; paramètres fixés par **arrêté du 09/8/2006**)

Ordre dans le cadre des intérêts de la DGA – EM (confirmé par celle-ci) :

HYPOTHESE 4 > HYPOTHESES 3 > HYPOTHESE 1 > HYPOTHESE 2

Analyse et ordonnancement dans le cadre des intérêts de l'ONF (en dehors des phases érosives)

L'ONF présente une carte du site de la DGA-EM avec les secteurs sur lesquels il est déconseillé de prélever (voir carte jointe avec échelle, surlignage en rouge).

3 secteurs sont identifiés comme étant particulièrement vulnérables et sensibles à l'érosion. Ils sont à considérer comme à prioriser en termes d'attention dans le cadre de la mise en place des stratégies de gestion des sédiments et de gestion de la bande côtière en cours d'élaboration :

- De l'entrée du site DGA-EM jusqu'à 5,75 km au sud : les enjeux de protection sur ce secteur en érosion chronique sont le bâti (caméra), la STEP, le PO2 (Point Optique n° 2), le pas de tir de Naouas, la BESA.
- A 10,2 km de l'entrée du site et jusqu'à 16,2 km : les enjeux de protection portent sur plusieurs zones stratégiques « secret défense » existantes et à venir.
- A 22 km de l'entrée du site sur 1 kilomètre vers le Sud : les enjeux de protection portent sur les caméras de surveillance et le PO9.

Sur le secteur des hypothèses proposées, les érosions sont importantes depuis 2001 (mesures OCA). Ce secteur est devenu, au fil du temps, un secteur en érosion chronique même si l'on peut constater en période estivale quelques semaines de répit. A partir du PK9 (point kilométrique 9 – calculé depuis la limite Gironde/Landes –), nous pourrions penser qu'il s'opère un changement de typologie de la dynamique littorale. ? En effet, les suivis réguliers montrent que nous entrons dans un échange sédimentaire intense du type milieu landais (type 3 de la typologie Le Nindre). Nous pourrions croire que l'influence du Bassin d'Arcachon a un impact direct jusqu'à ce point kilométrique 9.

En période de prélèvements, les profils de plage sont du type visible aux documents suivant (photos 1 & 2).

Dans un tel contexte, il apparaît nécessaire pour l'ONF de :

- Diversifier les secteurs de prélèvements dans les zones favorables qui auront été préalablement définies
- Privilégier, en période hivernale, les prélèvements au-delà du PK9 (à 5,75 kms de l'entrée de la DGA-EM)
- Privilégier, en période estivale voire automnale, des prélèvements sur les sites Hypothèses n° 3 et 4, au niveau des bermes, dans l'objectif de réaliser des stocks pour une utilisation hivernale de ces sédiments.
- Prévoir des interventions en dehors des événements majeurs afin de reconstituer les stocks et les profils de plage.

HYPOTHESE 3 > HYPOTHESE 4



Photo 1 : vue depuis la BESA avant le secteur en érosion chronique (ONF/OCA)



Photo 2 : vue depuis NAOUAS avec un profil hivernal
présentant une érosion constante jusqu'aux 2 chalets (ONF/OCA)

Il est évident que les enjeux sur l'ensemble de ce linéaire diffèrent en fonction des zones et, comme souligné par toutes les parties, l'objectif n'est pas d'empêcher un phénomène naturel faisant partie intégrante de l'équilibre de la dynamique littorale (l'érosion) mais de limiter les mises en péril de points sensibles au regard de critères, peut-être encore à préciser ensemble (une précision ponctuelle davantage que linéaire est peut-être à envisager).

Chacun a pleinement conscience des besoins en sable importants de la CCGL. A noter qu'une diversification des sites de prélèvements permettra de « soulager » certains secteurs jusqu'à maintenant prioritaires pour les prélèvements (plage Sud en amont de la limite DGA-EM), tout en ne les abandonnant pas. Par ailleurs, prélever moins de sable à la plage Sud est également un point positif [par rapport aux conséquences éventuelles de telles opérations d'extraction pour le point optique n° 2 situé en aval-dérive, même si leur impact potentiel n'a pas été démontré faute d'études à ce jour.](#)

En tablant (ce qui est arrêté aujourd'hui dans le cadre de la SLGBC) sur un volume global (et maxi) annuel de 70 000 m³, diversifier les sites de prélèvements, en 1 voire 2 autres nouveaux, permettrait de prélever des valeurs de 35 000 m³ (en 2 sites) voire préférentiellement 23 000 m³ (3 sites) sur chacun d'eux (en cas de choix d'équilibre) ou de moduler différemment selon les situations du moment (60 % plage Sud, 40 % ailleurs, par exemple, en 2 sites).

Au regard des remarques précédentes, l'hypothèse n° 3 peut apparaître comme la plus consensuelle aux deux parties :

- elle est en aval-dérive du Point Optique n°2, et à une grande distance de l'autre zone sensible située en aval-dérive (Naouas)
- elle est à une distance encore raisonnable de la zone à recharger au regard du rapport coût/bénéfice usuel décrit par la DDTM des Landes (CF. compte-rendu COTEC du 6/3/2019, p. 3), même si elle est proche du « haut de fourchette ».

Concernant le cas de l'hypothèse n°2 au droit de l'exutoire de la STEP : est-ce une hypothèse à retenir moyennant étude granulométriques et « Pack dragage » (arrêté du 09/8/2006) ou une hypothèse dès à présent à ne pas considérer comme envisageable ? [La DGA-EM insistera sur le fait que l'Hypothèse n° 2 est celle qui est la moins souhaitable afin de préserver son moyen technique \(PO2\) et que celle-ci ne peut être envisagée, dès lors qu'aucune certitude n'existe à ce jour sur l'absence d'effets entre les prélèvements et l'érosion de la dune.](#)

A noter cependant, et une telle possibilité serait certainement plus souhaitable encore, que ces sites identifiés « hypothèses » n° 1, 2 et 3 peuvent constituer un même et seul ensemble de gisement, au sein duquel des sous-secteurs seraient à identifier plus précisément dans l'objectif de prélèvements en fonction de plusieurs critères (par ex. : altitude de la plage, présence ou non d'entaille dunaire, etc...), avec des volumes donnés prédéfinis, comme les surfaces dédiées à leur prélèvement (modulables en fonction des situations et physiologie de plage aux périodes concernées).

Cela montre la nécessité de mettre en place une méthodologie de travail prospectif avant même toute demande d'autorisation, qui constituera la seconde étape.

Par ailleurs, avec la ville de Biscarrosse, un calendrier prévisionnel des dates de rechargements « classiques » à envisager peut être présenté (voir document joint de la ville de Biscarrosse). Ce document envisage des prévisions peut être maximalistes et sera modulable en fonction des situations (météo, érosion, etc...) du moment. En cas de « coups durs », ou de réponse à une situation de crise

(tempête) – que l'on visera à anticiper (par mobilisation et stockage de sédiments en période favorable) afin de s'épargner une telle « obligation » –, il va de soi que l'urgence inciterait à prioriser les sites les plus proches, donc externes au site DGA-EM (plage Sud tel qu'actuellement).

Les demandes pour les plages de la DGA-EM concernent bien le rechargement usuel hors situation « extrême ».

En tout état de cause, tout prélèvement effectué sur l'estran de la DGA-EM ne le serait, outre suite à obtention d'une autorisation auprès de la DPMA (travaux entrant dans la liste de l'annexe R122-2 du CE), qu'aux conditions suivantes, partagées par tous :

- Pré-intervention : échange et détermination préalable, de façon collective et concertée du ou des meilleurs sites ainsi que périodes adéquates ; **réalisation collective d'un document partagé** sur les situations existantes – en termes de dynamique sédimentaire notamment – , les enjeux, le diagnostic ainsi que les objectifs (sorte de « Plan de Gestion des Sédiments avant l'heure »)
- Post-intervention : **suivi de l'impact des opérations**, après élaboration d'un protocole établi préalablement et collectivement, et révisions des procédés (volumes, localisation) dès que nécessaire en cas d'impacts avérés.

Suite à cela, une ou des demandes spécifiques d'autorisation d'intervention seront faites auprès de la DGA-EM en respectant les procédures en lien avec la réalisation de travaux.

La CCGL se réjouit de cette rencontre et de l'idée qui en ressort, à savoir que la DGA-EM, étant données sa localisation et son inclination à coopérer, rejoint les partenaires de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.

Infos et décisions prioritaires :

- Réalisation d'un **document d'informations partagées** (état des lieux, diagnostic – enjeux –, objectifs, Analyses Coûts / Bénéfices (ACB) et Multi Critères (AMC), stratégie...)
- Mise en place d'un **Groupe de Travail dédié à l'analyse de différents scénarios** à partir des éléments de connaissances précédents
- Elaboration d'un **protocole de suivi** post-opérations
- Préparation des **demandes et études réglementaires** nécessaires

Une prochaine rencontre peut être envisagée courant septembre et au plus tard à l'automne éventuellement sous forme de COTEC élargi, sans compter les échanges nécessaires d'ici là.
